

53939



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.14/CAP.5/9  
25 juin 1974

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Conférence des planificateurs africains  
Cinquième session  
Addis-Abéba, 19-28 juin 1974

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CEA DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE  
ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUES POUR LA PERIODE DU  
PLAN A MOYEN TERME 1976-1979

c) Rassemblement et diffusion de renseignements :

- 9.241.20 Publication de l'étude des conditions économiques en Afrique - Première partie (voir projet 9.241.03).
- 9.241.21 Publication du rapport sur l'opération d'examen et d'évaluation (remplacera 9.241.20 en 1977 et 1979, années de l'opération d'examen).
- 9.241.22 Etude des conditions économiques en Afrique - Partie II (Publication de l'étude 9.241.06)

Programmes apparentés :

Collaboration étroite avec le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement du Siège et avec toutes les divisions et sections du secrétariat. Bulletin économique pour l'Afrique (publication semestrielle)

9.242 Planification et programmation

Autorisation :

Rapport sur la deuxième (par.85), la huitième (par.39 et la dixième session (par.331 à 341); résolutions 218(X) et 238(XI) de la Commission; résolutions 924(XXXIV) du Conseil économique et social ; 2626(XXV) et 3716(XXVIII) de l'Assemblée générale.

But du projet :

Aider les gouvernements à améliorer leurs organismes et leurs techniques de planification en vue d'accroître le rendement global de leurs économies.

Catégorie A

Travaux :

- 9.242.01 a) Assistance aux pays et territoires (1976-1979) :

Fournir des services consultatifs aux Etats membres, sur leur demande, dans le domaine de la planification et des projections relatives au développement; maintenir la liaison avec les organismes centraux de planification, les universités et les autres institutions et organisations de planification.

- b) Etudes :

- 9.242.03 Elaborer, pour les pays africains, des projections pour la période 1981-1990 (1978-1979);

- 9.242.05 Analyser les plans de développement des pays africains (1976-1979);
- 9.242.06 Etudier la planification sectorielle dans les programmes de développement africains (1976-1979);
- 9.242.07 Etudier la viabilité théorique et l'application pratique de l'idée des pôles de développement, comme moyen d'intégration de l'économie nationale (1976);
- 9.242.08 Mettre au point des techniques et des modèles de planification globale adaptés aux conditions africaines, compte tenu des pratiques suivies dans les différents pays (1978-1979);
- 9.242.10 Etudier les méthodes de rassemblement, de stockage et de recherche des données nécessaires pour la planification régionale d'ensemble (1978-1979).

c) Rassemblement et diffusion de renseignements :

9.242.20 Bulletin économique pour l'Afrique (1976-1979);

9.242.21 Informations sur la planification (1976-1979).

d) Conférences, réunions ordinaires, séminaires, groupes d'experts (1976-1979):

9.242.26 Conférence des planificateurs africains (1976 et 1978);

9.242.27 Stages de formation sur les techniques de planification (1977-1979).

Programmes apparentés :

Collaboration étroite avec les institutions spécialisées, le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement du Siège, l'IDEP, la Conférence des planificateurs africains, toutes les divisions et sections du secrétariat. Examen de la conjoncture économique. Informations sur la planification, Bulletin économique pour l'Afrique.

9.243 Perspectives de développement et problèmes particuliers des pays africains les moins avancés et mesures à prendre pour favoriser leur développement

Autorisation :

Résolutions 2564(XXIV), 2626(XXV) et 2803(XXVI) de l'Assemblée générale, 24(II) de la CNUCED, rapport de la Commission sur sa dixième session et résolutions 210(IX), 218(X), 222(X) et 232(X) de la Commission.

But du projet :

Etudier et analyser les moyens d'aider les pays d'Afrique les moins avancés à surmonter les obstacles qui s'opposent à leur développement et à relever ainsi leurs taux de croissance.

Catégorie A

Travaux :

9.243.01 a) Assistance aux pays et territoires (1976-1979) :

Définir les problèmes particuliers des pays africains les moins avancés et fournir des services consultatifs; présenter des propositions et des recommandations sur les mesures permettant de surmonter les obstacles spécifiques au développement socio-économique de ces pays.

9.243.02 b) Etudes :

Etudes sur les caractéristiques socio-économiques des pays africains les moins avancés, sur leurs besoins particuliers et recommandations sur les mesures propres à améliorer leurs possibilités de développement (1976-1979).

Programmes apparentés :

Collaboration avec la CNUCED, le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement du Siège, l'OUA, les groupements multinationaux africains, les institutions spécialisées et toutes les divisions du secrétariat.